Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213500150-20260409-2026_04_09_D9-DE

2026.04.09 d9

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE BALAZÉ

Séance du 9 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril à 20h30, le Conseil municipal de Balazé légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la MAIRIE en séance publique, sous la présidence de Stéphane DOUABIN, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice	**19**
Nombre de conseillers votants	**19**
Date de la convocation	**03.04.2026**
Date d'affichage	**03.04.2026**

Présents : Stéphane DOUABIN, Marie-Renée SAILLANT, Jean-Fabrice CLOAREC, Manuella DROUYÉ, Pascal SALMON, Rolande TRUEL, Vincent MONIER, Elodie PAUTONNIER, Albert CHEVILLARD, Gwénaëlle LE CALVEZ, Jean-Paul BRISSIER, Béatrice RUFFAUT, Hervé LE RIGUER, Mélanie SIMON, Jérémy RUER, Céline MAUDET, Dimitri CHEUL, Aurélie GRANGER et Dominique FAUCHEUX.

Secrétaire de séance : Céline MAUDET

2026 04 09 D9 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « BATACHRIS'TIVAL »

Monsieur le Maire expose :

L'association BaTaChris'Tival a pour objectifs :

- de mettre en place l'animation sur les communes de Balazé, Taillis et St Christophe des Bois dans le cadre du Festival Désarticulé organisé par l'association "Rue des Arts" de Moulins.

- de créer du lien entre les trois communes : Balazé, Taillis et St Christophe des Bois.

Il est proposé au Conseil Municipal :

✓ **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association « BataChris'Tival » ;

✓ **D'INSCRIRE** les crédits au budget principal.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

Pour extrait certifié conforme.
Le 10/04/2026

Le Maire,
Stéphane DOUABIN

MAIRIE de BALAZÉ 35500 (Ille et Vilaine)